



VILLE D'INGWILLER

PROCES – VERBAL
de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 29 juin 2015

La séance est ouverte à 20^h sous la présidence de M. le Maire Hans **DOEPPEN** en présence des adjoints– Jean-Paul **BOESINGER** – Francis **SCHEYDER** – Elisabeth **BECK** – Jean-Marc **KRENER** - Suzanne **SCHNELL** - Serge **JUD** et des membres Anny **STUCKI** – Josiane **FAUTH** – Dominique **FRITSCHMANN** – Jean-Luc **HERRMANN** – Pierre **BERNHARDT** - Jean-Marc **FISCHBACH** – Jean-Marie **MATTER** – Cathy **MUNSCH** - Daniel **JUNG** - Catherine **SCHWARTZ** – Lionel **STEINMETZ** – Caroline **HOFSTETTER** - Sandrine **RUCH** – Claude **REIMANN** – Elisabeth **SCHLEWITZ** – Lucie-Laure **MOREY** - Steeve **FERTIG**

Absents ayant donné procuration :

Jacqueline **SCHNEPP** par procuration donnée à Josiane **FAUTH**
Nicole **GESCHWIND** par procuration donnée à Elisabeth **BECK**
Elisabeth **ROTH** par procuration donnée à Elisabeth **SCHLEWITZ**

Tous les membres en exercice étant présents ou représentés, l'assemblée peut délibérer valablement.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit désigner parmi ses membres un secrétaire de séance.

A l'unanimité, M. Steeve **FERTIG** est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire appelle les membres du conseil municipal à se prononcer sur le compte-rendu de la séance du 1^{er} juin 2015. Aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Réhabilitation du presbytère protestant – Travaux de peintures extérieures

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

AFFAIRES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

- 1° Comité Technique Commun – Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions au Travail (point d'information)
- 2° Ecole Maternelle – Contrat d'apprentissage CAP « Petite Enfance »
- 3° Personnel communal – Création de postes
- 4° Admission en non-valeur
- 5° Subvention d'équipement aux associations
- 6° Séjours éducatifs - Demande de subvention
- 7° Domaines et patrimoine - Aliénations - Lotissement Malterie
- 8° Domaines et patrimoine - Aliénations – Grange Aux Dîmes

- 9° Voirie – Sécurisation rue Bellevue - Validation de l'avant-projet (AVP)
- 10° Sécurisation rues Bellevue et Brasserie - Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre
- 11° Aménagement d'un espace ludique au parc public
- 12° Politique de la ville – Restructuration du centre-ville
- 13° Projet de rénovation du soubassement en grès de l'église protestante :
- 14° Droit de préemption urbain
- 15° Divers

1° Comité Technique Commun – Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions au Travail (point d'information)

M. Jean-Paul BOESINGER, Maire-Adjoint, informe les conseillers municipaux des résultats des élections des représentants du personnel au comité technique commun, placé auprès de la Communauté de Communes du Pays de Hanau, qui se sont déroulées le 4 décembre 2014.

Le Comité technique est composé comme suit :

Représentants	Titulaires	Suppléants
De la Communauté de Communes	M. BRUMBTER Bernard (président) M. BOESINGER Jean-Paul (vice-président) Mme CARMAUX Nadia (conseillère communautaire) M. JANUS Alain (conseiller communautaire) Mme DURRMEYER-ROESS Céline (conseillère communautaire)	M. BASTIAN Daniel (vice-président) Mme LOMBARD Sandrine (conseillère communautaire) M. KOENIG Roland (conseiller communautaire) Mme ROTH Ruth (conseillère communautaire) Mme RUCH Sandrine (conseillère communautaire)
Du personnel	M. BIETH Luc (CCPH) Mme FORLER Rachel (Dossenheim/Zinsel) M. LEIPP Christian (Bouxwiller) M. MAZUZIER Julien (Ingwiller) Mme NYARI Anne-Laure (Bouxwiller)	Mme FIX Martine (CCPH) M. GUERRIER Emmanuel (Ingwiller) Mme GUIBON-SCHULLER Stella (Neuwiller/Saverne) Mme GOETZ Léa (Bouxwiller) M. GUTKNECHT David (Ingwiller)

Le CHSCT est composé comme suit :

Représentants	Titulaires	Suppléants
De la Communauté de Communes	M. BRUMBTER Bernard (président) M. BOESINGER Jean-Paul (vice-président) M. BASTIAN Daniel (vice-président) Mme LEONHART Jacqueline (vice-présidente) Mme LOMBARD Sandrine (conseillère communautaire)	M. STEGNER Helmut (vice-président) M. SCHMITT René (vice-président) Mme CARMAUX Nadia (conseillère communautaire) M. KOENIG Roland (conseiller communautaire) Mme RUCH Sandrine (conseillère communautaire)
Du personnel	Mme STRUB Brigitte (Ingwiller) M. GIESI Yvon (Ingwiller) M. ULBRICH David (CCPH) M. RUOLT Raphaël (CCPH) Mme GASS Martine (Dossenheim/Zinsel)	M. WALTER Stéphane (Ingwiller) M. BAMBERGER Raymond (Ingwiller) M. WANEGUE Christophe (CCPH) Mme BOEHM Peggy (CCPH) Mme COCHENER Valérie (Neuwiller/Saverne)

2° Ecole Maternelle – Contrat d'apprentissage CAP « Petite Enfance » (point d'information)

M. Serge JUD, Maire-Adjoint, explique qu'un emploi en contrat d'apprentissage CAP "Petite Enfance" est affecté à l'Ecole depuis 2005.

Depuis cette date, plusieurs personnes ont pu suivre cette formation auprès de l'Ecole Maternelle d'INGWILLER et obtenir leur certificat d'aptitude professionnelle.

Une nouvelle apprentie sera recrutée, à savoir Mme MULLER Cécile, originaire de Neuwiller-Les-Saverne. Elle a exercé les fonctions d'animatrice des ateliers du vendredi durant l'année scolaire 2014/2015.

Elle entrera en fonction à l'école maternelle à la rentrée scolaire, le 1^{er} septembre 2015.

3° Personnel communal – Création de postes

M. Serge JUD, Maire-Adjoint, informe le Conseil Municipal que M. Stéphane WALTER, peut bénéficier d'un avancement de grade. Actuellement, au grade d'Agent de Maîtrise, il remplit les conditions pour un avancement au grade d'Agent de Maîtrise Principal.

Proposition est faite au Conseil Municipal de créer le poste nécessaire à la nomination de l'intéressé.

Pour information, M. Franck HEINRICH, ayant réussi le concours d'Agent de Maîtrise, pourra être nommé sur le poste laissé vacant par M. WALTER.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de créer un poste permanent d'Agent de Maîtrise Principal, à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2015, à l'unanimité.

4° Admission en non-valeur

M. Francis SCHEYDER, Maire-Adjoint, informe le Conseil Municipal que M. le Maire a été saisi par le Trésor Public d'une demande d'admission en non-valeur. Il s'agit d'une créance irrécouvrable d'un montant de 2461.21 € au budget du Service des Eaux, concernant des factures d'eau non réglées par un redevable. Les poursuites exécutées n'ont pas permis de solder les créances, le comptable sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour admettre ces créances en non-valeur. Une fois prononcée, l'admission en non-valeur donnera lieu à l'émission d'un mandat à l'article 6541 du budget de l'exercice.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'admettre en non-valeur la somme de 2461.21 € au budget du Service des Eaux, considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Après délibération et unanimement, le Conseil Municipal approuve l'admission en non-valeur de la somme de 2461.21 € au budget du Service des Eaux.

5° Subvention d'équipement aux associations

M. Francis SCHEYDER, Maire-Adjoint, rappelle que les travaux d'investissement ainsi que les acquisitions d'équipements des sociétés et associations locales sont subventionnés par la Commune dans les conditions ci-après :

- dépôt des demandes avant la fin de l'année (n) pour les investissements programmés l'année (n + 1)
- taux de 15% du coût TTC avec plafonnement à 7 623.- € (50 000.- FF) sur 5 ans.

Ce plafonnement n'est pas applicable pour les paroisses ou les associations paroissiales.

Une demande a été déposée en Mairie, le 18 juin 2015, par le Conseil de Fabrique de la Paroisse catholique d'Ingwiller, pour la remise en état des sanitaires du presbytère pour un montant de 3951.09€ TTC. Au taux de 15% du coût TTC, l'aide communale se chiffrerait à 592.66 €.

Vu l'urgence des travaux, il est proposé de déroger à la règle de dépôt des demandes avant la fin de l'année (n) pour les investissements programmés l'année (n + 1). Les crédits sont disponibles au budget.

Après en avoir délibéré, les élus décident, à la majorité (1 abstention), d'accorder au titre des subventions d'équipement 2015, une subvention de 592.66 € à la Paroisse catholique d'Ingwiller, pour la remise en état des sanitaires du presbytère.

6° Séjours éducatifs - Demande de subvention

M. Francis SCHEYDER, Maire-Adjoint, informe les Conseillers Municipaux de la réception en mairie d'une demande de subvention de M. Emmanuel BOUR, directeur de l'IME d'Ingwiller, pour la participation à des séjours éducatifs de cinq enfants domiciliés à Ingwiller. La Commune participe habituellement à de tels projets à un taux de 7 € par élève et par nuitée.

Les séjours comportant trois nuitées, la subvention s'élèverait au total à 105 €, composée comme suit :

- | | |
|--|------|
| - Séjour à Eschbach-au-Val, du 29 juin au 2 juillet (3 nuitées), pour deux enfants : | 42 € |
| - Séjour au Hohwald, du 15 au 18 juin (3 nuitées), pour un enfant : | 21 € |
| - Séjour en Allemagne, du 7 au 10 juillet (3 nuitées), pour deux enfants : | 42 € |

Les crédits sont disponibles au budget.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve l'attribution d'une subvention de 105 € à l'IME d'Ingwiller pour le financement des séjours éducatifs, à l'unanimité.

7° Domaines et patrimoine - Aliénations - Lotissement Malterie

M. le Maire soumet à l'assemblée municipale la demande d'acquisition d'un terrain de construction au lotissement *Malterie*, à savoir :

- Mme Anaïs et M. Romain CANTAT, demeurant 21 Route de Bouxwiller à 67340 INGWILLER pour le lot F cadastré Section 3 n° 118 de 4.78 ares (cf. annexe 01)

Cette cession peut être envisagée aux conditions définies par le Conseil Municipal le 19 décembre 2011 c'est-à-dire au prix de 11 500.00 € l'are, TVA sur marge comprise, soit un prix global de 54 970,00€ en ce compris la TVA sur marge d'un montant de 10 002,66 € (frais notariés à charge de l'acquéreur).

Il est précisé que ledit lot comprend, sans coût supplémentaire, le carport cadastré section 3 n°121 de 0.36 ares.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Vu le permis d'aménager n° PA 067 222 10 R0001 en date du 7 novembre 2011 portant autorisation de création du Lotissement *Malterie* ainsi que toutes pièces y attenantes,

Vu l'arrêté municipal en date du 18 avril 2012 autorisant la vente des lots et portant autorisation de différer les travaux de finition du Lotissement « Malterie »,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2011 fixant les conditions de vente des terrains de construction du Lotissement « Malterie »,

Vu la demande d'acquisition de terrain de construction de Mme Anaïs et M. Romain CANTAT, demeurant 21 Route de Bouxwiller à 67340 INGWILLER pour le lot F cadastré Section 3 n° 118 de 4.78 ares.

DECIDE

1. la cession du terrain de construction sis au Lotissement *Malterie* - Lot F – cadastré Section 3 n° 118 de 4.78 ares - accompagné du carport cadastré section 3 n°121 de 0.36ares, à Mme Anaïs et M. Romain CANTAT, demeurant 21 Route de Bouxwiller à 67340 INGWILLER,
2. de retenir pour cette vente le prix défini par délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2011 c'est à dire 11 500.00 (onze mille cinq cents) euros l'are, TVA sur marge comprise, soit un prix global de 54 970,00€, en ce compris la TVA sur marge d'un montant de 10 002,66 € (frais notariés à charge de l'acquéreur),
3. d'appliquer à cette vente les clauses du Règlement de Lotissement et pièces annexes approuvées par arrêté municipal du 7 novembre 2011 et modifiées par arrêté municipal du 15 février 2013,
4. de préciser que le terrain du Lotissement *Malterie* faisant l'objet de la présente vente est destiné à la construction d'un immeuble individuel exclusivement réservé à l'habitation, toute autre construction étant prohibée,
5. de faire inscrire à cet effet au Livre-Foncier un droit de résolution de la vente au profit de la Ville d'INGWILLER,
6. d'autoriser M. le Maire à donner mainlevée de ce droit de résolution lorsque la construction sera achevée ou si le constructeur devait contracter un emprunt hypothécaire pour le financement des travaux,
7. de charger Me Joëlle RASSER, Notaire à INGWILLER, du règlement de ces ventes,
8. d'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente et à émettre le titre de recette s'y rapportant.

8° Domaines et patrimoine - Aliénations – Grange Aux Dîmes

M. le Maire informe l'assemblée que M. René-Louis ANDRES demeurant 41 rue Principale à 67330 KIRRWILLER souhaite acquérir les terrains communaux cadastrés section 01 n°219 et 220 situés Grange aux Dîmes à INGWILLER. Les deux parcelles, respectivement de 0.30 et 0.32 ares, jouxtent sa propriété cadastrée section 01 n°218.

M. ANDRES est disposé à acquérir les biens en question au prix de 3 000 € HT.

Le Conseil Municipal est informé que le Service des Domaines a estimé la valeur vénale des deux parcelles à 4 000 € HT (avis SEI n°2015/0553 du 02/06/2015).

M. Claude REIMANN estime que la parcelle cadastrée section 01 n°220 peut être utile dans la perspective des aménagements de voirie de la rue du 11 Novembre. Il recommande donc de conserver cette parcelle.

Mme Dominique FRITSCHMANN pense que les parcelles en question devraient être vendues à un prix correspondant à la valeur déterminées par les domaines.

M. Jean-Paul BOESINGER répond que la parcelle n°220 n'a pas de réelle valeur stratégique pour les futurs aménagements de la rue du 11 novembre. Il pointe les surfaces très restreintes des deux parcelles et souligne l'enclavement de l'une d'entre elles, des caractéristiques qui, selon lui, viennent nuancer l'estimation du service des domaines.

L'avis des élus est demandé.

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis des domaines avis SEI n°2015/0553 du 02/06/2015 estimant ces biens à 4 000 € HT,

Vu la proposition de M. René-Louis ANDRES demeurant 41 rue Principale à 67330 KIRRWILLER

Le Conseil Municipal décide, par 14 voix pour, 7 voix contre et 6 abstentions :

1. d'approuver la vente des terrains communaux cadastrés section 01 n°219 et 220 situés Grange aux Dîmes à INGWILLER, respectivement de 0.30 et 0.32 ares, à M. René-Louis ANDRES demeurant 41 rue Principale à 67330 KIRRWILLER, pour un montant de 3 000 €HT,
2. de charger Me Joëlle RASSER, Notaire à INGWILLER, du règlement de ces ventes (frais d'actes notariés à la charge de l'acquéreur),
3. d'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente et à émettre le titre de recette s'y rapportant.

9° Voirie – Sécurisation rue Bellevue - Validation de l'avant-projet (AVP)

M. Jean-Marc KRENER, Maire-Adjoint chargé des travaux, rappelle que la maîtrise d'œuvre du projet de sécurisation des carrefours Rue Bellevue/Rte de Weinbourg et Rue Bellevue/Côte de Weinbourg a été attribuée au bureau d'études CV INGENIERIE représenté par M. Christian VOGT.

Ce dernier avait présenté un premier projet lors de la réunion de la commission « Travaux - Voirie – Environnement » du 9 avril 2015. Il préconisait l'aménagement de plateaux surélevés au niveau des carrefours précités. Cette solution avait obtenu un avis favorable de la commission.

Toutefois, face à un coût de réalisation trop élevé, il a été décidé de poursuivre les investigations afin de trouver des solutions moins onéreuses. Il a ainsi été demandé au maître d'œuvre de développer un nouveau projet basé sur une régulation du trafic par signalisation lumineuse au niveau des deux carrefours concernés.

M. Christian VOGT a présenté l'AVP basé sur ses nouvelles études lors de la réunion de la commission « Travaux - Voirie – Environnement » du 8 juin dernier.

L'AVP rappelle les points majeurs à traiter au niveau des deux carrefours Rue Bellevue/Rte de Weinbourg et Rue Bellevue/Côte de Weinbourg :

1. La sécurité des enfants empruntant les carrefours pour se rendre à l'école
2. La vitesse excessive des véhicules

3. La difficulté d'insertion de la circulation sur la Rue Bellevue à partir de la *Côte de Weinbourg*
4. La difficulté de giration des bus au niveau du pont SNCF (carrefour *Rte de Weinbourg/Rue Bellevue*).

Il est proposé de solutionner l'ensemble de ces problématiques par la mise en place de feux tricolores comportementaux fonctionnant en coordination sur les deux carrefours.

Ces dispositifs « intelligents » peuvent être paramétrés de façon à adapter leur fonctionnement aux différentes conditions de circulation (heures de pointe ou heures creuses) et réagir selon les entrées et sorties d'école.

Ce système présente l'avantage d'assurer la sécurité des piétons sans sacrifier la fluidité de la circulation et sans générer de nuisances sonores excessives.

Le mode de fonctionnement proposé est le « *tout rouge avec vert récompense* » c'est-à-dire que la position de repos de tous les feux est au rouge. Le feu passe uniquement au vert lorsqu'un véhicule en approche roule à vitesse réglementaire et à condition qu'il n'y ait pas de feu antagoniste au vert.

Ce système permet de minimiser les arrêts inutiles des véhicules et entraîne une diminution de la vitesse à l'approche du carrefour. La position de repos des feux « *tout rouge* » est visible de loin et incite les conducteurs à ralentir.

Les véhicules en approche sont détectés par boucles magnétiques (en pied de feu et à 60 m en amont de la ligne de feu) ou par radar unidirectionnel sur une zone de 40 m.

La détection des piétons se fait par boutons poussoirs installés sous chaque signal piéton. Le temps du feu rouge commandé par bouton poussoir sera modulé en fonction des heures de pointe et des heures creuses.

En cas de panne d'alimentation, la programmation des feux est sauvegardée grâce à des piles lithium. Une panne prolongée fait passer les feux au mode « clignotant, priorité à droite ». Les feux sont par ailleurs équipés de boîtiers enregistreurs permettant d'identifier l'origine des pannes éventuelles.

Outre la fourniture et la pose des feux le projet nécessitera également des travaux de terrassement, de génie civil et de marquage.

Le montant global du projet est estimé à 71 487,50 € HT (33 492,50 € HT pour le carrefour *Rue Bellevue/Rte de Weinbourg* et 37 995,00 € HT pour le carrefour *Rue Bellevue/Côte de Weinbourg*).

M. Jean-Marc KRENER précise que la majorité des élus présents lors de la réunion de la commission « *Travaux - Voirie – Environnement* » du 8 juin 2015 s'était déclarée favorable au projet proposé par la maîtrise d'œuvre.

L'avis des élus est demandé.

M. Claude REIMANN regrette qu'aucune étude n'ait été réalisée concernant l'impact de ces nouveaux aménagements sur les habitudes de circulation. Il craint un report du trafic sur des axes routiers secondaires. Une expérimentation par mise en place de feux temporaires aurait permis de tester l'efficacité de la solution proposée avant sa mise en œuvre définitive.

L'AVP est soumis à l'avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 5 voix contre,

1. Valide l'AVP pour la sécurisation des carrefours Rue Bellevue/Rte de Weinbourg et Rue Bellevue/Côte de Weinbourg à Ingwiller pour un montant estimé à 71 487,50 € HT.
2. Charge M. le Maire de lancer une consultation pour désigner une entreprise en vue de la réalisation des travaux relatifs à l'opération.
3. Demande M. le Maire de solliciter toutes les subventions susceptibles d'être perçues dans le cadre de cette opération.
4. Autorise le M. Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

10° Sécurisation rues Bellevue et Brasserie - Avenant au marché de maîtrise d'œuvre

M. Jean-Marc KRENER, Maire-Adjoint chargé des travaux, rappelle que la maîtrise d'œuvre des projets de sécurisation de la rue de la Brasserie et de la Rue Bellevue avait été attribué au bureau d'études CV *INGENIERIE* à 56370 DANNE ET QUATRE VENTS aux taux de 2,5 % sur la base d'un prix d'objectif provisoire de 56 000 € HT.

A l'issue des études d'Avant-projet le prix d'objectif définitif est porté à 85 309,50 € HT (13 822,00 € HT pour la rue de la brasserie et 71 487,50 € HT pour la rue Bellevue).

Il y a donc lieu, conformément aux articles 4.1 du CCP, de fixer le nouveau forfait définitif de rémunération qui, sur la base d'un taux de 2,5%, s'élève à 2 132,74 € HT.

Ces modifications nécessitent la passation d'un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre prenant en compte la fixation du coût prévisionnel définitif des travaux et fixant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre.

L'avis des élus est demandé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 5 abstentions,

approuve la conclusion de l'avenant n°1 à intervenir au marché de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'études CV *INGENIERIE* à 56370 DANNE ET QUATRE VENTS, fixant le forfait définitif de rémunération à 2 132,74 € HT, sur la base d'un taux de 2,5% et d'un prix d'objectif définitif de 85 309,50 € HT.

11° Aménagement d'un espace ludique au parc public

M. Jean-Marc KRENER rappelle que la municipalité envisage l'aménagement d'un espace ludique à destination des enfants au sein du parc public. Lors de sa réunion du 9 avril 2015, la commission « *Travaux – Voirie – Environnement* » avait validé le lieu d'implantation proposé par M. KRENER à savoir la zone située à l'arrière du multi accueil en bordure du cours d'eau, soit un espace clôturé d'environ 1600 m².

Au cours de la réunion de la commission « *Travaux – Voirie – Environnement* » du 8 juin dernier les élus ont déterminé la liste des jeux à implanter dans ce nouvel espace comme suit :

- Deux balançoires doubles ;
- Un jeu sur ressort simple pour les enfants de 1 à 6 ans ;
- Un jeu sur ressort double pour les enfants de 2 à 6 ans ;
- Une maisonnette de type « petite cabane » pour les enfants de 2 à 8 ans comprenant deux bancs et deux murs d'escalade ;
- Une structure toboggan (comprenant un toboggan, deux échelles, un filet de grimpe, un toit, un mât de pompier, un mur d'escalade et une aire de repos).

M. Jean-Marc KRENER explique que la fourniture et la pose des jeux seront effectuées par une entreprise spécialisée sélectionnée après consultation. La fourniture et la pose de la clôture rigide (49ml et hauteur 1.50m) et du portail double battant protégeant l'espace ludique seront également attribuées à une entreprise.

Les espaces paysagers, les zones d'impact des structures « maisonnette » et « toboggan » seront réalisés en régie communale.

Les cheminements et allées seront aménagés dans le cadre du programme annuel d'entretien de la voirie communale.

Le coût de la fourniture et de la pose des jeux et de la clôture est estimé à 20 500 € HT.

M. Jean-Marc KRENER précise que la majorité des élus présents à la réunion de la commission « Travaux – Voirie – Environnement » du 8 juin 2015 dernier avait approuvé les principes d'aménagements précités.

L'avis du Conseil Municipal est sollicité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité par 22 voix pour et 5 abstentions, approuve le projet de création d'un espace ludique au Parc Public d'Ingwiller tel que décrit ci-dessus et décide de lancer une consultation pour la fourniture et la pose de jeux et de clôture pour un coût prévisionnel estimé à 20 500 € HT.

M. le Maire est autorisé à signer tout document afférent à cette affaire.

12° Politique de la ville – Restructuration du centre-ville

M. Jean-Paul BOESINGER, Maire-Adjoint chargé de l'urbanisme et du développement économique, explique que lors de la réunion de la commission « Développement économique touristique – Urbanisme » du 22 juin 2015, M. Pascal DEMOULIN, chargé de mission architecture au Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, a présenté la synthèse de ses travaux pour la redynamisation du centre-ville d'Ingwiller par la création d'un complexe réunissant halle aux marchés, école de musique et bibliothèque.

M. Jean-Paul BOESINGER rappelle que les documents dévoilés lors de la réunion précitée ont été transmis à l'ensemble des élus préalablement à la présente séance du Conseil Municipal.

Il précise que le coût global de l'opération envisagée est estimé à 2 088 932.59 € HT et se décompose comme suit :

Espaces concernés par l'opération	Montant € HT	Surface en m2
Espace école de musique	982 950,00	645
Espace halle aux marchés	439 875,00	425 à 500
Espace bibliothèque	70 500,00	125
Abords opération et placette église	32 000,00	400
Total Travaux	1 525 325,00	1595 à 1670
Etudes et Provisions pour imprévus et annualisations	563 607,59	
Total opération	2 088 932,59	

M. Jean-Paul BOESINGER présente ensuite le calendrier prévisionnel de l'opération qui se présente de la manière suivante :

- 2.5 mois pour l'organisation de la consultation de maîtrise d'œuvre ;
- 9.5 mois pour l'élaboration des études de projet ;
- 11 à 15 mois de travaux ;
- Soit une ouverture du complexe au public au bout de 23 à 27 mois.

Les principes d'aménagements et les estimations proposés ci-dessus sont soumis au vote du Conseil Municipal.

Mme Elisabeth SCHLEWITZ estime qu'un projet moins ambitieux aurait permis de réaliser des économies susceptibles d'être réaffectées à d'autres projets urgents comme la rénovation de la mairie.

M. Claude REIMANN pense que des alternatives moins coûteuses mériteraient d'être explorées. Il évoque des incohérences du projet par rapport à la configuration des lieux environnants.

M. Jean-Paul BOESINGER pense que dans le contexte actuel de raréfaction des subventions il convient de lancer le projet dans les meilleurs délais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 22 voix pour et 5 voix contre,

1. Approuve le projet de redynamisation du centre-ville d'Ingwiller par la création, place du marché, d'un complexe réunissant halle aux marchés, école de musique et bibliothèque pour un montant prévisionnel estimé à 2 088 932.59 € HT.
2. Charge M. le Maire de lancer une consultation pour désigner la maîtrise d'œuvre sur la base d'un cahier des charges établi à partir des principes d'aménagements précités.
3. Charge M. le Maire de lancer une consultation pour la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la passation du marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'opération de restructuration du centre-ville.
4. Demande à M. le Maire de solliciter toutes les subventions susceptibles d'être perçues dans le cadre de cette opération, notamment l'aide de 5000 € accordée par le Ministère de l'Intérieur au titre de la Réserve Parlementaire, dotation inscrite au programme 122, action 01 « *Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales* » de la mission « *Relations avec les collectivités territoriales* »,
5. Décide d'abandonner le projet initié par la municipalité précédente visant à transformer en école de musique le bâtiment dit « *Kömmerling* » sis Rte de Haguenau.
6. Autorise M. Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

13° Projet de rénovation du soubassement en grès de l'église protestante :

M. Jean-Marc KENER, Adjoint au Maire en charge des travaux, attire l'attention de ses collègues élus sur l'état de dégradation du soubassement de l'église protestante d'Ingwiller, bâtiment culturel appartenant à la Ville d'INGWILLER.

Le soubassement en question est orné de dalles en grès des Vosges rongées par l'érosion. Cette situation engendre un inconvénient esthétique mais également des problèmes d'étanchéité (infiltrations) et de sécurité (risque de chutes de pierres sur la voie publique).

Soucieuse de préserver son patrimoine bâti remarquable, la Ville d'Ingwiller projette de restaurer le soubassement de l'église protestante dans les meilleurs délais.

L'opération consistera en la dépose des dalles endommagées. Ces dernières seront remplacées par des dalles neuves en grès fin rouge bigarré issu des carrières locales. D'une épaisseur de 6 cm, les dalles seront soigneusement taillées et travaillées pour présenter un aspect vieilli s'intégrant harmonieusement à l'édifice.

Le montant de l'opération est estimé à 21 055.00 € HT.

Le financement sera assuré par les fonds propres de la commune d'Ingwiller.

L'avis des élus est demandé quant à l'engagement de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

1. Approuve le projet de rénovation du soubassement en grès de l'église protestante d'Ingwiller pour un montant estimé à 21 055.00 € HT,
2. Charge M. le Maire de solliciter toutes les subventions susceptibles d'être perçues,
3. Autorise M. le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

14° Droit de préemption urbain

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que conformément à sa délégation de pouvoir, il a renoncé au droit de préemption de la Commune en ce qui concerne les déclarations d'intention d'aliéner ci-après :

- ✚ 20/15 – Immeuble 13 rue du Fossé appartenant M. LOEGEL Jean-Michel à 67340 INGWILLER ;
- ✚ 21/15 – Immeubles 43 et 45 rue du 11 Novembre appartenant à M. SCHULER Bernard et Mme STROHMENGER Marie-Madeleine à 67300 SCHILTIGHEIM ;
- ✚ 22/15 – Immeuble 16 rue de l'Asile appartenant à la SPA à 67700 SAVERNE.
- ✚ 23/15 – Local commercial 71 rue du Mal Foch appartenant à Mme STIEBER Yolande à 67340 INGWILLER.

15° Réhabilitation du presbytère protestant – Travaux de peintures extérieures

M. le Maire rappelle que suite à l'appel d'offres lancé pour l'attribution des marchés de travaux dans le cadre de la réhabilitation du presbytère protestant, projet dont la maîtrise d'ouvrage a été déléguée à la commune, il n'avait pas été donné suite au lot n°13 « *Peintures extérieures* » en raison d'une enveloppe budgétaire insuffisante.

Depuis, la paroisse protestante d'Ingwiller-Menchhoffen et la commune d'Ingwiller, en collaboration avec la Fondation du patrimoine, ont lancé une opération de souscription pour la restauration du presbytère. L'appel aux dons a pour l'instant permis de collecter 7 380,00 €.

Par ailleurs, la paroisse protestante a informé la municipalité que l'Entraide et Solidarité Protestantes (ESP) vient de confirmer la possibilité de porter sa subvention de 16 000 € à 20 000 € afin de permettre la réalisation des travaux de ravalement de façade.

Par conséquent, considérant ces nouvelles recettes, la paroisse protestante demande à la Ville d'Ingwiller de procéder à l'attribution du lot n° 13 « *Peintures extérieures* » suivant le code des marchés publics. Le lot en question est estimé à environ 11 000 €.

Il est précisé, qu'en tout état de cause, la paroisse protestante d'Ingwiller-Menchhoffen portera le solde du projet (subventions déduites).

Ainsi, considérant ces nouvelles données le nouveau plan de financement du projet se présente comme suit :

Plan de financement rénovation presbytère d'Ingwiller	
Coût total travaux + honoraires MO en € HT au 29/06/2015 (avenants y compris)	157 953,30
Recettes / Subventions	
	Montant
Commune d'Ingwiller	24 000,00
Commune de Menchoffen	4 500,00
ESP Entraide et Solidarité Protestante	20 000,00
CG 67	9 150,00
Réserve parlementaire	15 000,00
Don PH	5 000,00
Paroisse d'Ingwiller/Menchhoffen	12 000,00
Société Luthérienne	5 000,00
Temple Neuf	10 000,00
Fondation Gustav Adolf Werk	6 000,00
Dons versés directement à la paroisse	3 000,00
Avance Société Luthérienne	10 000,00
Prêt ESP	27 162,00
Dons opération de souscription fondation du patrimoine au 29/06/2015	7 380,00
Total subventions	158 192,00

Le lancement d'une consultation d'entreprises en vue de l'attribution du lot n°13 « *Peintures extérieures* » est soumis à l'avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le nouveau plan de financement tel que présenté par M. le Maire et décide de lancer une consultation pour l'attribution du lot n° 13 « *Peintures extérieures* » dans le cadre de la réhabilitation du presbytère protestant d'Ingwiller.

16° Divers

- a) Mme Suzanne SCHNELL informe que :
- Le dernier numéro des DNI va être distribué prochainement. Il y est notamment fait mention des réunions de quartiers qui se dérouleront à différents endroits dans la commune, les 8 et 9 juillet. Elles permettront des échanges entre la population et les élus.
 - Le vendredi 3 juillet, une rencontre entre la Gendarmerie et la population aura lieu à l'Espace socio-culturel. Elle sera suivie d'un verre de l'amitié.
 - Durant les épisodes de canicule, le Service Animation Jeunesse du Pays de Hanau met à disposition une personne qui peut venir en aide aux personnes âgées, handicapées ou fragiles.

b) M. Claude REIMANN informe qu'à partir du 1^{er} juillet, une nouvelle société reprendra le traitement et la collecte des ordures ménagères ainsi que la gestion des déchèteries. Il s'agit de la société ECO DECHETS.

c) Mme Elisabeth BECK informe que :

- Le bilan de la Fête de la Musique est positif, malgré une météo capricieuse.
- Les festivités du 13-14 juillet se dérouleront sur le même schéma d'organisation que l'année passée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

VU POUR ACCORD
Le secrétaire de séance
Steeve FERTIG

Pour copie conforme
Le Maire
Hans DOEPPEN